



Asfad
association

PLAN D'ACTIONS
TRANSFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
2023-2027

PRÉAMBULE

Le dérèglement climatique est réel. Nous sommes toutes et tous concernés.

Rennes doit faire face à des vagues de chaleurs qui se multiplient. Les risques de pénuries d'eau augmentent et les restrictions deviennent de plus en plus nombreuses chaque été. Les inondations, les tempêtes ainsi que les séismes sont trois risques naturels majeurs qui touchent la Métropole.

**Il est donc impératif de réagir et de lutter contre le réchauffement climatique.
Il en est de notre responsabilité.**

Ainsi, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été élaborés afin d'œuvrer pour la préservation de notre planète. La Loi européenne sur le climat adoptée le 4 mars 2020 prévoit l'objectif de réduire d'au moins 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. La loi climat et résilience promulguée par l'Assemblée Nationale en 2021 souhaite notamment répondre à cet objectif en renforçant les réglementations quant à la protection de l'environnement.

C'est dans ce contexte que la Métropole de Rennes a développé un plan climat air énergie territorial actualisé en 2022. L'objectif de ce plan est de devenir un territoire résilient et engagé dans la transition écologique. Les modes de vie bas carbone doivent être possibles pour tous les habitants de la Métropole et la transition énergétique doit être au cœur du modèle de développement économique et d'innovation.

Le 5 décembre 2022, le Conseil Municipal de Rennes a, à son tour, adopté la nouvelle charte des engagements réciproques entre la ville et les associations rennaises. Au sein de cette charte, signée par l'Asfad, les associations se sont engagées à renforcer les pratiques et usages écoresponsables. La ville et les associations s'engagent ainsi à réduire leurs impacts environnementaux pour diminuer de 40%, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre conformément aux accords de Paris et aux objectifs de Rennes Métropole. La neutralité carbone doit être atteinte d'ici 2050. Les associations s'engagent aussi à travers cette charte à mettre en place un autodiagnostic écologique de leurs pratiques ainsi que d'accompagner et d'engager les différentes parties prenantes des associations à la transition écologique.

C'est pourquoi l'Asfad s'est engagée dans son projet associatif de 2022 à 2027 à affirmer sa responsabilité sociétale en étant pleinement actrice des transitions environnementales, dans une logique de développement durable, social et local.



Pour ce faire, nous avons organisé une journée associative sur le thème des transformations écologiques le 4 octobre 2022. Après un temps de sensibilisation avec les ateliers “fresque du climat, des océans et de la biodiversité”, tous les administrateur.rices, bénévoles et salarié.es de l’Asfad ont pu apporter leurs idées pour co-construire le plan d’action transformations écologiques. Plusieurs initiatives inspirantes ont ainsi émergé.

Ce plan d’actions concerne toutes les parties prenantes de l’association : bénéficiaires, salarié.es, adhérent.es, bénévoles, administrateur.ices, partenaires et financeurs. Il doit donc être ambitieux, et accessible à toutes et tous.

Il a vocation à se concrétiser dans les différents projets de service et d’établissement de l’Asfad. Il permet de développer la responsabilité de l’ensemble des parties prenantes de l’association ainsi que d’affirmer notre pouvoir d’agir en développant des partenariats. A travers ce plan d’actions transformations écologiques, nous souhaitons aussi continuer à accompagner les personnes vulnérables en les aidant à améliorer leurs conditions de vie et leur santé tout en favorisant leur épanouissement.

Ce plan s’incarnera aux travers des différentes réalités et projets des services.



DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1 Se former, informer et évaluer pour être pleinement acteur des transitions environnementales**
- 2 Aménager l'ensemble du parc immobilier et la politique numérique en vue d'une gestion durable et d'une plus grande sobriété**
- 3 Réduire l'impact des déplacements et utiliser des moyens de transports écologiques**
- 4 Protéger l'eau et la biodiversité**
- 5 Développer et améliorer la gestion des déchets**
- 6 Former, informer et favoriser une alimentation saine, locale et responsable**





ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

SE FORMER, INFORMER ET ÉVALUER POUR ÊTRE PLEINEMENT ACTEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Objectif opérationnel 1 : Sensibiliser et participer à la transition écologique via la mise en place d'actions auprès des personnes accueillies

- Mener des actions de sensibilisation et de formation auprès des personnes accueillies
- Informer, communiquer et guider les personnes accueillies dans la transformation écologique
- Communiquer le plan d'actions transformations écologiques auprès des personnes accueillies

Objectif opérationnel 2 : Faire évoluer les instances de gouvernance et de dirigeance pour donner sa juste place aux enjeux de transitions écologiques

- Instaurer un comité de suivi annuel du plan d'actions et des indicateurs de suivi
- Effectuer un bilan carbone
- Suivre les indicateurs développement durable dans la BDESE, les rapports d'activités et tableaux de bord
- Créer un poste de référent.e climat
- Veiller à la communication et à l'accès du plan d'actions pour toutes et tous

Objectif opérationnel 3 : Développer le pouvoir d'agir en développant des partenariats

- Créer des partenariats avec les associations existantes en lien avec la transition écologique
- Recenser et partager les ressources partenariales
- S'associer aux initiatives





ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 **AMÉNAGER L'ENSEMBLE DU PARC** **IMMOBILIER EN VUE D'UNE GESTION DURABLE** **ET D'UNE PLUS GRANDE SOBRIÉTÉ**

Objectif opérationnel 1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments et des équipements

- Mieux isoler les bâtiments
- Individualiser la consommations des résidences
- Mettre en place un nouvel électroménager plus écologique et de seconde main pour les salarié.es et les personnes accueillies
- Chauffer le parc immobilier de manière plus durable

Objectif opérationnel 2 : Mesurer et former à la diminution de l'impact énergétique des bâtiments et équipements

- Effectuer un bilan énergétique du patrimoine de l'Asfad et des bailleurs
- Contrôler la consommation énergétique du patrimoine
- Eduquer à la sobriété énergétique dans les usages
- Systématiser les écogestes pour des équipements moins énergivores et plus écologiques
- Former les professionnel.les e

Objectif opérationnel 3 : Développer un parc de logements et d'hébergements innovants et durables pour les personnes accueillies

Objectif opérationnel 4 : Développer un numérique responsable pour les salarié.es

- Développer un numérique "vert"
- Accentuer la sensibilisation sur la question du numérique et ces outils
- Entretenir le matériel informatique pour prolonger sa durée de vie
- Expérimenter l'utilisation d'un matériel informatique de seconde main





ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 :
RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS
ET UTILISER DES MOYENS DE TRANSPORTS
ÉCOLOGIQUES

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'utilisation des transports en commun

Objectif opérationnel 2 : Inciter à l'utilisation du vélo comme mode de transport pour toutes et tous

- Aménager pour permettre à toutes et tous de se déplacer à vélo
- Aider et outiller à l'utilisation du vélo
- Favoriser le transport à vélo pour les salarié.es

Objectif opérationnel 3 : Développer le covoiturage entre salarié.es

Objectif opérationnel 4 : Réduire les déplacements des salarié.es



ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : **PROTÉGER L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ**

Objectif opérationnel 1 : Développer une gestion durable de la ressource en eau

- Limiter la consommation de la ressource en eau
- Effectuer une veille des dépenses en eau
- Limiter la pollution de l'eau

Objectif opérationnel 2 : Développer et améliorer la biodiversité

- Développer l'éco pâturage
- Repenser les espaces verts, végétaliser
- Préserver la biodiversité animale



ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 :
**DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LA POLITIQUE
D'ACHAT, LE RÉEMPLOI ET LA
GESTION DES DÉCHETS**

Objectif opérationnel 1 : Favoriser le réemploi, l'emploi de seconde main pour les personnes accueillies

- Recueillir des dons

Objectif opérationnel 2 : Réduire les déchets et favoriser le réemploi et le recyclage

- Limiter les déchets et recycler
- Initier une politique 0 déchet pour tous

Objectif opérationnel 3 : Mener une politique d'achat responsable

- Limiter les achats
- Promouvoir les achats locaux et responsables

Objectif opérationnel 4 : Améliorer le tri des déchets



ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 :
FORMER, INFORMER ET FAVORISER
UNE ALIMENTATION SAINE, LOCALE
ET RESPONSABLE

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'accès à une bonne alimentation pour toutes et tous

- Proposer une alimentation écologique et durable dans les prestations alimentaires (crèches, réception, ...)
- Epicerie sociale
- Frigo solidaire
- Installation de potagers et composts
- Création de paniers locaux

Objectif opérationnel 2 : Renforcer les partenariats dans le domaine de l'alimentation et mettre en place des actions de sensibilisation

- Cueillette chez des producteurs.rices locaux.ales
- Action collective autour de l'alimentation
- Sensibiliser et former les personnes accueillies sur l'importance d'avoir une bonne alimentation



Asfad
association